

## Rapport de la présidente sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif *RPQS 2023*



Photo :



*Exploiter les  
ouvrages &  
surveiller les rejets*

*Dépolluer les  
eaux usées*



*Collecter les eaux  
usées*



*Suivre l'assainissement  
non collectif*

6 impasse de l'Observatoire - 05200 Embrun  
tél. : 04 92 43 76 42

<https://www.ccserreponcon.com/competences/assainissement>




mise à jour : 11 09 2024

Z:\REGIE\EXPLOITATION\RAPPORTS D'ACTIVITE\RA 2022\RPQS 2022\RPQS 2022 ASSAIN.docx

# *Partie 1 :*

## *Assainissement Collectif*

*Pour visualiser les 3 thématiques collecte, transport et dépollution, vous retrouverez ces icônes dans cette première partie.*

- |             |   |  |
|-------------|---|--|
| collecte    |  | La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.               |
| transport   |  | La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis. |
| dépollution |  | La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.  |

**Note :** Ce rapport est rédigé sous la forme standardisée proposée par le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) de façon à satisfaire aux obligations de communication d'une part et de faciliter la comparaison interservices d'autre part.

## **Table des matières (Assainissement Collectif)**

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	21
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	21
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	21
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	24
2.1.	Modalités de tarification .....	24
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	25
2.3.	Recettes .....	26
3.	Indicateurs de performance .....	27
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	27
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	27
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	29
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	30
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	31
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	32
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	32
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	32
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	33
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	34
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	35
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	35
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	36
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	36
4.	Financement des investissements.....	37
4.1.	Montants financiers.....	37
4.2.	Etat de la dette du service .....	37
4.3.	Amortissements .....	37
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	38
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	38
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	39
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	39
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	39
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	40

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Serre Ponçon
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Baratier, Chorges, Châteauroux-les-Alpes, Crots, Crévoux, Embrun, Le Sauze-du-Lac, Les Orres, Pontis, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Réallon, Saint-André-d'Embrun, Saint-Sauveur, Savines-le-Lac
- Existence d'une CCSPL  Non (moins de 50000 habitants)
- Existence d'un zonage  Oui, (dont certains en cours d'approbation)
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation 24 février 2020, **modifié le 10/12/2021**

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation de service Public (concessive) et Régie** selon la répartition ci-après.

<b>DSP concessive (VEOLIA) Contrat du 01/01/2010 au 31/12/2039</b>	<b>Régie</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les stations d'épuration et postes de relevage des communes de l'Embrunais.</li> <li>- 33 km de réseaux construits par le Délégué VEOLIA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les autres réseaux.</li> <li>- Toutes les autres STEP et PR.</li> </ul>

La Régie est également chargée du suivi et contrôle du contrat de DSP.

La Régie est administrée par un Conseil d'exploitation, organe consultatif constitué de 22 membres élus titulaires et 22 membres élus suppléants, tous issus du Conseil communautaire ou des conseils municipaux des communes qui constituent la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. Ce Conseil d'exploitation, travaille sur tous les sujets de la Régie et propose les décisions au Conseil communautaire. Il est présidé par Marc AUDIER, et Pierre DOUSSOT en est le vice-président.

En 2023, ce Conseil d'exploitation s'est réuni **3 fois** en séance plénière auxquelles s'ajoutent toutes les séances des commissions de travail et autres comités de pilotage de projets spécifiques (études de schémas directeurs notamment).

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **16852** habitants auxquels s'ajoute une population touristique importante (donnée INSEE 2021)

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **16014** abonnés au 31/12/2023.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **16014**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 56,3 abonnés/km) au 31/12/2023.

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	988 272	<b>1 015 084</b>	+ 2,7 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet.

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2023 (0 au 31/12/2022). Une étude relative aux effluents non domestiques sur l'ensemble du territoire est en cours : elle a pour objectif d'identifier les établissements rejetant des effluents non domestiques, de quantifier les flux polluants rejetés et à terme de conventionner ces établissements.

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 135 km de réseau unitaire hors branchements ;
- 149 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

soit un linéaire de collecte total de 284 km (284 km au 31/12/2022).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie (ouvrages soumis à déclaration) :

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
DO Embrun « Chaffal »	Chaffal Embrun	7 m <sup>3</sup>
DO Embrun « Pont de la Clapière »	Pont de la Clapière Embrun	0
DO Savines-le-Lac « Village »	Savines-le-Lac	50 m <sup>3</sup>



## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 40 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : Station de St ANDRE d'EMBRUN NOIRET (*gestion en DSP*)

Code Sandre de la station : 060905128003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Fosse toutes eaux	
Date de mise en service	01/01/1980	
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Noyret	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	150	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	23	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau du Noyret

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

### STEU N°2 : Station de St ANDRE d'EMBRUN CELLIERS (*gestion en DSP*)

Code Sandre de la station : 060905128005

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres à sable et infiltration dans le sol	
Date de mise en service	01/01/1980	
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Celliers	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	150	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	23	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent de Crévoux

**STEU N°3 : Station de REALLON Mourrinas**  
Code Sandre de la station : 060905114005

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Filtres roseaux	
Date de mise en service	24/11/2016	
Commune d'implantation	Réallon (05114)	
Lieu-dit	Mourrinas	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	310	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	58,5	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent de Réallon

**STEU N°4 : Station de St ANDRE d'EMBRUN SIGURET (gestion en DSP)**  
Code Sandre de la station : 060905128001

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Décanteur - digesteur	
Date de mise en service	01/01/1980	
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Siguret	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	50	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	8	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Siguret

**STEU N°5 : Station de Le SAUZE DU LAC- Le Village - Port St PIERRE**  
Code Sandre de la station : 060905163001

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Lit bactérien	
Date de mise en service	31/12/1995	
Commune d'implantation	Le Sauze-du-Lac (05163)	
Lieu-dit	Port Saint-Pierre	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	750	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	150	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Soumise à	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Lac de Serre-Ponçon



**STEU N°6 : Station de CHORGES bourg**  
Code Sandre de la station : 060905040008

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Disques biologiques
Date de mise en service	30/06/2010
Commune d'implantation	Chorges (05040)
Lieu-dit	Chorges
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2800
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	507
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 18 juin 2010
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Torrent des Moulettes

**STEU N°7 : Station de LE SAUZE-DU-LAC Les Demoiselles Coiffées**  
Code Sandre de la station : 060905163002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Fosse toutes eaux + infiltration
Date de mise en service	30/06/2002
Commune d'implantation	Le Sauze du Lac (05163)
Lieu-dit	Les Demoiselles coiffées
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	100
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	inconnu
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration dans le sol

**STEU N°8 : station de CROTS Beauvillard nord (*gestion en DSP*)**  
Code Sandre de la station : 060905045004

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco
Date de mise en service	01/06/2015
Commune d'implantation	Crots (05045)
Lieu-dit	Beauvillard nord
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	50
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	7,5
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration dans le sol

**STEU N°9 : Station de SAVINES-LE-LAC ROUBEYERE**  
Code Sandre de la station : 060905164005

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur	
Date de mise en service	01/01/1995 ; <b>installation mise hors service en 2024</b>	
Commune d'implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	Roubeyere	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	50	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	Inconnu	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Lac de Serre-Ponçon

**STEU N°10 : Station de SAVINES-LE-LAC Les Eygoires**  
Code Sandre de la station : 060905164008

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/07/2012	
Commune d'implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	Les Eygoires	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	6400	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1200	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	03/03/2016
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Lac de Serre Ponçon

**STEU N°11 : Station de CHORGES LE FEIN**  
Code Sandre de la station : 060905040012

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/10/2012	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Le Fein	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	90	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	Inconnu	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent du Fein

**STEU N°12 : Station de SAVINES-LE-LAC Zone artisanale la Paroisse**  
Code Sandre de la station : 060905164002

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur	
Date de mise en service	01/01/1995 ; <b>installation mise hors service en 2024</b>	
Commune d'implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	La Paroisse	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	50	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	Inconnu	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration dans le sol

**STEU N°13 : station de CHORGES Les Andrieux**  
Code Sandre de la station : 060905040009

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Décantation primaire	
Date de mise en service	01/01/1960	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Les Andrieux	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	80	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	Inconnu	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Vallon

**STEU N°14 : Station de SAVINES-LE-LAC PICOUNES**  
Code Sandre de la station : 060905164004

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Fosse toutes eaux	
Date de mise en service	01/01/1984	
Commune d'implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	Picoune	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	50	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	Inconnu	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eaux douces de surface
	Nom du milieu récepteur	Lac des Bouchards

**STEU N°15 : Station St ANDRE d'EMBRUN Le Milieu (gestion en DSP)**

Code Sandre de la station : 060905128006

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/06/2011	
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Le Milieu	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	60	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	9	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Durance

**STEU N°16 : Station de CROTS LE BOIS (gestion en DSP)**

Code Sandre de la station : 060905045003

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/07/2011	
Commune d'implantation	Crots (05045)	
Lieu-dit	Le Bois	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	50	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	8	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau non pérenne
	Nom du milieu récepteur	Affluent rive gauche du torrent de Boscodon

**STEU N°17 : Station de St SAUVEUR CLOT PEYROLIER (gestion en DSP)**

Code Sandre de la station : 060905156001

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/06/2012	
Commune d'implantation	Saint-Sauveur (05156)	
Lieu-dit	Clôt Peyrolier	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	70	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	10	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Durance

**STEU N°18 : Station de PUY St EUSEBE**  
Code Sandre de la station : 060905108001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur Digesteur + filtre à sable	
Date de mise en service	01/01/2006	
Commune d'implantation	Puy-Saint-Eusèbe (05108)	
Lieu-dit	Puy-Saint-Eusèbe	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	450	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	75	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Combe des Moines

**STEU N°19 : Station de REALLON Chef-lieu**  
Code Sandre de la station : 060905114004

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux	
Date de mise en service	31/12/2008	
Commune d'implantation	Réallon (05114)	
Lieu-dit	Réallon	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	200	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration du sol

**STEU N°20 : Station ST SAUVEUR LE COIN (*gestion en DSP*)**  
Code Sandre de la station : 060905156002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres copeaux de coco	
Date de mise en service	01/06/2012	
Commune d'implantation	Saint-Sauveur (05156)	
Lieu-dit	Le Coin	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	90	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	14	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent des Horts

**STEU N°21 : Station de PUY SANIERES Le Serre**  
Code Sandre de la station : 060905111002

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Filtre planté de roseaux	
Date de mise en service	<b>2021</b>	
Commune d'implantation	Puy-Sanières (05111)	
Lieu-dit	Serre	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	100	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	19,6	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ravin des Muandes

**STEU N°22 : Station de CHORGES Les Bertrands**  
Code Sandre de la station : 060905040013

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	05/12/2017	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Les Bertrands	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	150	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	22,5	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent des Moulettes

**STEU N°23 : Station de PUY SANIERES Le Pibou**  
Code Sandre de la station : 060905111001

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Décantation physique	
Date de mise en service	31/12/1993	
Commune d'implantation	Puy-Sanières (05111)	
Lieu-dit	Pibou	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	500	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	75	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	ravin puis lac de Serre-Ponçon

**STEU N°24 : Station de PUY SANIERES Les Bouteils**  
Code Sandre de la station : 060905111003

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Filtre planté de roseaux	
Date de mise en service	<b>2021</b>	
Commune d'implantation	Puy-Sanières (05111)	
Lieu-dit	Les Bouteils	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	143	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	35,9	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ravin de l'Estrée

**STEU N°25 : Station de CROTS Chabriers (*gestion en DSP*)**  
Code Sandre de la station : 060905045005

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Filtres copeaux coco	
Date de mise en service	01/01/2016	
Commune d'implantation	Crots (05045)	
Lieu-dit	Beauvillard / Chabriers	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	100	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	7,5	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration

**STEU N°26 : Station d'EMBRUN Parc d'activités de Pralong (*gestion en DSP*)**  
Code Sandre de la station : 060905046003

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	01/06/2011	
Commune d'implantation	Embrun (05046)	
Lieu-dit	Pralong	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	60	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	8	
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Durance

**STEU N°27 : Station de CHORGES-PRUNIERES les Risouls**  
Code Sandre de la station : 060905040006

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux (bifiltre)
Date de mise en service	31/08/2006
Commune d'implantation	Chorges (05040)
Lieu-dit	Les Risouls
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2150
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	322
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Le Marasse

**STEU N°28 : Station de CHORGES Les Lagiers**  
Code Sandre de la station : 060905040011

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Décantation primaire
Date de mise en service	01/01/1960
Commune d'implantation	Chorges (05040)
Lieu-dit	Les Lagiers
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	60
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	Inconnu
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Torrent des Moulettes

**STEU N°29 : Station de ST SAUVEUR Les Charniers (*gestion en DSP*)**  
Code Sandre de la station : 060905156003

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/09/2015
Commune d'implantation	Saint-Sauveur (05156)
Lieu-dit	Les Charniers
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	240
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	36
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Torrent du Calla



**STEU N°30 : Station de CROTS Montmirail (*gestion en DSP*)**

Code Sandre de la station : 060905045002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtre copeaux de coco	
Date de mise en service	01/06/2011	
Commune d'implantation	Crots (05045)	
Lieu-dit	Montmirail	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	50	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	8	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration

**STEU N°31 : Station de REALLON Pra Prunier**

Code Sandre de la station : 060905114001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur-digesteur + infiltration	
Date de mise en service	31/12/1988	
Commune d'implantation	Réallon (05114)	
Lieu-dit	Pra Prunier	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1500	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	225	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration

**STEU N°32 : Station de St ANDRE d'EMBRUN Les Clozards (*gestion en DSP*)**

Code Sandre de la station : 060905128004

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	20 septembre 2022	
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Les Clozards	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	300	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	45	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	13 janvier 2021
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Canal des Clozards puis torrent de Broussaille

**STEU N°33 : Station de CHATEAUROUX chef-lieu (gestion en DSP)**

Code Sandre de la station : 060905036001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Lit bactérien
Date de mise en service	31/12/1994
Commune d'implantation	Châteauroux-les-Alpes (05036)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	3000
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	600
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 22/06/2007 reprise du 3 mai 2006
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur La Durance

**STEU N°34 : Station intercommunale d'EMBRUN Baratier (gestion en DSP)**

Code Sandre de la station : 060905012001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Biofiltres
Date de mise en service	31/12/1991
Commune d'implantation	Baratier (05012)
Lieu-dit	Zone artisanale de Baratier
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	26283
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	4800
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 14 avril 2017
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Durance

**STEU N°35 : Station de CREVOUX La Chalp (gestion en DSP)**

Code Sandre de la station : 060905044003

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Disques biologiques
Date de mise en service	31/12/2008
Commune d'implantation	Crévoux (05044)
Lieu-dit	La Chalp
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	250
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	50
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Torrent de Crévoux

**STEU N°36 : Station de CREVOUX Praveyral (*gestion en DSP*)**  
Code Sandre de la station : 060905044002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Décanteur digesteur + infiltration
Date de mise en service	31/12/2002
Commune d'implantation	Crévoux (05044)
Lieu-dit	Praveyral
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1000
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	150
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration

**STEU N°37 : Station des ORRES les Sagnettes (*gestion en DSP*)**  
Code Sandre de la station : 060905098001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Biofiltres
Date de mise en service	01/01/2011
Commune d'implantation	Les Orres (05098)
Lieu-dit	Les Sagnettes
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	12500
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1928
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date de 24 octobre 2008
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Torrent des Vachères

**STEU N°38 : Station de CROTS Boscodon (*gestion en DSP*)**  
Code Sandre de la station : 060905045001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux (bifiltre)
Date de mise en service	01/07/2006
Commune d'implantation	Crots (05045)
Lieu-dit	Boscodon
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	120
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	18
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Colombier

**STEU N°39 : Station d'EMBRUN le Petit Puy (*gestion en DSP*)**

Code Sandre de la station : 060905046001

<b>Caractéristiques générales</b>		
Filière de traitement		Filtre à sable
Date de mise en service		01/12/2000
Commune d'implantation		Embrun (05046)
Lieu-dit		Petit Puy
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		60
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		9
<b>Prescriptions de rejet</b>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent de Merdarel

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux
Date de mise en service	01/06/2013
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)
Lieu-dit	La Pinée
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	350
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	30
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Ruisseau de Gueyt

## **1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**

### **1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration**



Voir § suivant : boues « évacuées »

### **1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration**



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station de St ANDRE d'EMBRUN serre NOIRET (Code Sandre : 060905128003)	0,6	0,44
Station de St ANDRE d'EMBRUN CELLIERS (Code Sandre : 060905128005)	0,6	0,25
Mourrinas- fitres roseaux - mise en service le 24 11 2016 (Code Sandre : 060905114005)	0	0
Station de St ANDRE d'EMBRUN SIGURET (Code Sandre : 060905128001)	0	0,39
Station d'épuration Le SAUZE DU LAC- Le Village - Port St PIERRE (Code Sandre : 060905163001)	0,34	0,12
Station d'épuration Charges chef lieu (Code Sandre : 060905040008)	164	126,06
Station d'épuration Les Demoiselles Coiffées (Code Sandre : 060905163002)	0	0
CROTS Beauvillard nord (Code Sandre : 060905045004)	0,4	0,23
Station d'épuration ROUBEYERE (Code Sandre : 060905164005)	0	0,14
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires (Code Sandre : 060905164008)	18,88	11,39
Station du FEIN (Code Sandre : 060905040012)	0,17	0,12
Station d'épuration Zone artisanale la Paroisse (Code Sandre : 060905164002)	0,2	0,03
Des Andrieux (Code Sandre : 060905040009)	0	0
Station d'épuration PICOUNES (Code Sandre : 060905164004)	0,04	0,07
Station St ANDRE d'EMBRUN Le Milieu (Code Sandre : 060905128006)	0	0
Station de CROTS LE BOIS (Code Sandre : 060905045003)	0,4	0
Station St SAUVEUR CLOT PEYROLIER (Code Sandre : 060905156001)	0	0,25
Station d'épuration PUY St EUSEBE (Code Sandre : 060905108001)	0,21	0,22
Station d'épuration REALLON Chef-lieu (Code Sandre : 060905114004)	0	0
Station ST SAUVEUR LE COIN (Code Sandre : 060905156002)	0,6	0,09
Station d'épuration du SERRE (Code Sandre : 060905111002)	0	0
Station d'épuration Charges/Les Bertrands (Code Sandre : 060905040013)	0	0
Station d'épuration du PIBOU Puy Sanières (Code Sandre : 060905111001)	0,47	0,14
Station d'épuration des BOUTEILS (Code Sandre : 060905111003)	0	0

Station d'épuration CROTS CHABRIERS (Code Sandre : 060905045005)	0	0
Station parc d'activité de PRALONG (Code Sandre : 060905046003)	0	0
CHORGES les RISOULS (Code Sandre : 060905040006)	0	0
Des Lagiers (Code Sandre : 060905040011)	0	0,06
Station ST SAUVEUR CHARNIERS (Code Sandre : 060905156003)	0	0
Station de CROTS Montmirail (Code Sandre : 060905045002)	0	0
Station d'épuration Réallon-PRA PRUNIER (Code Sandre : 060905114001)	0,51	0,2
Station de St ANDRE d'EMBRUN CLOZARDS (Code Sandre : 060905128004)	5	0
Station de CHATEAUROUX chef-lieu (Code Sandre : 060905036001)	3,1	4,4
Station ZA BARATIER/EMBRUN (Code Sandre : 060905012001)	254,4	235,7
Station de CREVOUX - la CHALP (Code Sandre : 060905044003)	2,4	0,76
Station de CREVOUX PRAVEYRAL (Code Sandre : 060905044002)	3,6	0,55
Station des ORRES les SAGNETTES (Code Sandre : 060905098001)	51,7	48,1
Station de CROTS BOSCODON (Code Sandre : 060905045001)	0	0
Station d'EMBRUN le petit PUY (Code Sandre : 060905046001)	0	0
Station de St ANDRE d'EMBRUN la PINEE (Code Sandre : 060905128002)	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>507,6</b>	<b>429,7</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	2000 €	2000 €
Participation aux frais de branchement	Aucune exclusivité sur les branchements sauf ceux créés lors des extensions de réseaux facturés selon bordereau de prix	

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	16,37 €	16,73 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,4 €/m <sup>3</sup>	0,4 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	73,8 €	77,72 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	1,5922 €/m <sup>3</sup>	1,6627 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m <sup>3</sup>	0,16 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.



Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 2022/246 du 12/12/2022 pour les tarifs 2023 ;
- Délibération n° 2023/269 du 04/12/2023 pour les tarifs 2024.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	16,37	16,73	2,2%
Part proportionnelle	48,00	48,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	64,37	64,73	0,6%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	73,80	77,72	5,3%
Part proportionnelle	191,06	199,52	4,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	264,86	277,24	4,7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
TVA	34,84	36,12	3,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	54,04	55,32	2,4%
<b>Total</b>	<b>383,27</b>	<b>397,29</b>	<b>3,7%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,19</b>	<b>3,31</b>	<b>3,8%</b>

*Note : conformément aux règles de rédaction de ce rapport, les tarifs présentés sont ceux payés par la majorité des usagers (dans le cas présent, il s'agit des tarifs des communes de l'Embrunais). Tous les tarifs pour toutes les communes peuvent être retrouvés sur le site internet : <https://www.ccserreponcon.com/competences/assainissement/suis-usager-l'assainissement-collectif>*

En 2021, la Communauté de Communes a adopté un principe de **convergence tarifaire** progressive réduisant le nombre de tarification à 3 secteurs **à l'horizon 2025** (Embrunais, Savines-le-Lac, Savinois-Chorges hors Savines-le-Lac). Ces 3 secteurs présentent en l'état des différences de services et/ou de mode de gestion expliquant cette sectorisation tarifaire.

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle ou semestrielle (Embrunais, Prunières, Savines-le-Lac), avec la possibilité de souscrire à un contrat de mensualisation dans certaines communes (Embrunais, Chorges).

Pour chaque élément du prix ayant évolué entre 2023 et 2024, les éléments explicatifs sont les suivants :

- Indexation des tarifs à l'inflation (selon indices officiels de l'évolution des prix des services, de l'énergie, des carburants, ...) prévue au contrat de la DSP (communes de l'Embrunais) et augmentation de la part communautaire compte-tenu du principe de convergence tarifaire susmentionné ;
- Application du principe de convergence avec un lissage entre 2021 et 2025 pour les autres communes auquel s'ajoute la prise en compte d'une inflation qui a été calculée en prenant en considération les indices

officiels, et ce en fonction du poids de chaque poste de dépense dans le budget.

## 2.3. Recettes



### **Recettes de la collectivité (y compris part communautaire Embrunais) :**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	975 474 €	1 090 019 €	+ 11,7 %
Redevance eaux usées usage non domestique	0 €	0 €	
Recette pour boues et effluents importés	0 €	0 €	
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>975 474 €</b>	<b>1 090 019 €</b>	
Recettes de raccordement	526 648 €	244 712 €	
Prime de l'Agence de l'Eau	20 582 €	9 447 €	
Contribution au titre des eaux pluviales	0 €	0 €	
Recettes liées aux travaux	0 €	0 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes (prestations de désobstruction)	4 551 €	2 377 €	
<b>Total autres recettes</b>	<b>551 781 €</b>	<b>256 536 €</b>	- 53 %
<b>Total des recettes</b>	<b>1 527 255 €</b>	<b>1 346 555 €</b>	- 12 %

### **Recettes du délégataire (communes de l'Embrunais) :**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
redevance eaux usées usage domestique	2 013 412 €	2 076 680 €	+ 3,1 %
Redevance eaux usées usage non domestique	0 €	0 €	
Recette pour boues et effluents importés	0 €	0 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0 €	0 €	
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>2 013 412 €</b>	<b>2 076 680 €</b>	+ 3,1 %
Recettes liées aux travaux	0 €	0 €	
Produits accessoires	37 917 €	40 990 €	+ 8,1 %
<b>Total autres recettes</b>	<b>37 917 €</b>	<b>40 990 €</b>	+ 8,1 %
<b>Total des recettes</b>	<b>2 051 329 €</b>	<b>2 117 670 €</b>	+ 3,2 %

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'assainissement au 31/12/2023 : **2 117 670 €** (2 007 198 au 31/12/2021).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 16 429 abonnés potentiels (100% pour 2020).

### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		91%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	61%	11
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	40%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>90</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **90** pour l'exercice 2023 (90 pour 2022).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique pour chaque système.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023</b>	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2023 0 ou 100</b>
Station d'épuration Chorges chef lieu	249,25	100	100
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires	89,67	100	100
CHORGES les RISOULS	66,01	100	100
Station de CHATEAUROUX chef-lieu	42,3	100	100
Station ZA BARATIER/EMBRUN	572,2	100	100
Station des ORRES les SAGNETTES	158,8	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2022).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration Charges chef lieu	249,25	0	0
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires	89,67	100	100
CHORGES les RISOULS	66,01	0	0
Station de CHATEAUROUX chef-lieu	42,3	100	100
Station ZA BARATIER/EMBRUN	572,2	100	100
Station des ORRES les SAGNETTES	158,8	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU > 2000 EH est **70 %** (70 en 2022).

**Les stations d'épuration non conformes en équipement sont les suivantes :**

- **Station d'épuration de Charges « bourg »** en raison de sa saturation en débit et en charge organique → études en cours pour remédier à cette situation ;
- **Station d'épuration de Charges-Prunières « Les Risouls »** en raison de sa saturation en débit, en charge organique et de son fonctionnement aléatoire → études en cours pour remédier à cette situation ;

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration Charges chef lieu	249,25	0	0
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires	89,67	100	100
CHORGES les RISOULS	66,01	0	100
Station de CHATEAUROUX chef-lieu	42,3	100	100
Station ZA BARATIER/EMBRUN	572,2	100	100
Station des ORRES les SAGNETTES	158,8	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration > 2000 EH est 79 % (70 % en 2022).

**La Station d'épuration de Charges « bourg » est non conforme** en raison de sa saturation en débit et en charge organique entraînant des dépassements sur les normes de rejet.

**Le schéma directeur d'assainissement sur ce système d'assainissement permet en 2024 d'établir des programmes de travaux de remise en conformité. Ces études portent également sur les réseaux de collecte associés pour agir sur les eaux claires parasites qui surchargent (en débit) ces stations d'épuration.**

En 2023 la STEP de Charges-Prunières « Les Risouls » est de nouveau conforme en performances, mais elle reste non conforme en équipement (compte-tenu de son fonctionnement aléatoire).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2022). **Effectivement les boues sont envoyées dans des centres de compostage agréés.** Les boues des stations d'Embrun et Les Orres (DSP) sont compostées en Isère, et celles de Savines-le-Lac (régie) au centre de compostage d'Orcières. Les boues liquides des petites stations d'épuration sont préalablement retraitées sur la station d'épuration d'Embrun.

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, **1** demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de **0,022** pour 1000 habitants (0,089 en 2022).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est



nécessité par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 2

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de **0,7** par 100 km de réseau (0,7 en 2022).

**Les points noirs sont attentivement surveillés lors des tournées d'exploitation régulières.**



### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	0,21	0,23	0,29	0,34	<b>0,37</b>

Au cours des 5 dernières exercices, 5,19 km de linéaire de réseau ont été renouvelés, dont en 2023 :

- Hameau des truchets (13/03 au 29/03/2023), Puy Sanières : 150 m
- Petit Puy (25/05/2023 au 19/06/2023), Embrun : 50 m
- Pré de Vière (28/06 au 03/07/2023), Sauze le Lac : 15 m
- Chemin des Rossignols (06/07 au 24/07/2023), Embrun : 30 m
- Torrent de charance (22/08 au 25/08/2023), Embrun : 30 m
- Charles de Gaulle (15/09 au 20/09/2023), Embrun : 10 m
- Impasse de l'observatoire, Embrun : 10 m
- Hameau le Melezet, Les Orres : 110 m

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,37%** (0,34% en 2022).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
Station d'épuration Charges chef lieu	18	16	72,2	88,9
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires	12	12	100	100
CHORGES les RISOULS	12	12	83,3	100
Station de CHATEAUROUX chef-lieu	11	11	100	100
Station ZA BARATIER/EMBRUN	23	21	100	91,3
Station des ORRES les SAGNETTES	23	23	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **93,4 %** (90,3 en 2022).



### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **110** (30 en 2022).



### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	2 756 641	2 727 001
Epargne brute annuelle en €	572 519	363 574
Durée d'extinction de la dette en années	4,8	7,5



### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	108 546	102 044
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	3 653 885	3 244 698
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	2,97	3,14



### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues : OUI

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 16

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 3

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de **1,19** pour 1000 abonnés (7,8 en 2022).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	808 455 €	191 377 €
Montants des subventions en €	120 428 €	197 774 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

Travaux engagés en 2023 : **191 377 €**

- Dont **118 548 €** par le délégataire VEOLIA
  - o Renouvellement patrimonial DSP : 105 153 €
  - o Renouvellement non programmé DSP : 13 395 €
  - o Travaux neufs : pas de nouvelle opération engagée en 2023
  
- Dont **72 829 €** par la régie
  - o Travaux réseaux & STEP : 8 609 €
  - o Valorisation des travaux de renouvellement réalisés en régie : 64 220 €
  - o Pour mémoire : poursuite des travaux d'extension des réseaux en rive droite de Savines-le-Lac

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 756 641	2 727 001 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	185 250 €
	En intérêts	31 507 €

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de **430 348 €** (527 787 € en 2022).

#### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Etude de gestion des effluents non domestiques	37 302 €
Etude opérationnelle de reconstruction de la STEP intercommunale d'Embrun, Baratier, Crots et Saint-Sauveur	105 000 €
Schémas des directeurs d'assainissement des systèmes non cités ci-dessous	150 000 €
Reconstruction de la STEP de Puy Sanières Le Pibou	377 724 €

Pour mémoire, autres opérations déjà en cours :

- Schémas directeurs d'Embrun, Chorges-Prunières « Les Risouls », Châteauroux-les-Alpes, et Saint-André d'Embrun (« Clozards », « Siguret », « Noiret », « Les Celliers »), Les Orres et Réallon ;
- Travaux d'assainissement de la rive-droite de Savines-le-Lac ;
- Installation d'une supervision des ouvrages du Savinois-Chorges (ouvrages exploités en régie) ;
- Etudes opérationnelles relatives à la reconstruction de la station d'épuration de Puy Sanières « le Pibou » ;
- Construction d'un centre de compostage des boues d'épuration, à la Roche de Rame, en coopération avec les 4 communautés de communes du nord des Hautes-Alpes (projet porté par une Société Publique Locale à créer avec les 4 com com).

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Aucun nouveau programme pluriannuel n'a été adopté en 2023.

Par ailleurs concernant le programme concessif de la DSP de l'Embrunais, les opérations en cours ou à venir sont les suivantes :

Commune	Nature des travaux	Etat d'avancement
Les Orres	Création d'une unité de traitement pour les hameaux des Ribes, Bas Forest, Haut Forest, Château	Prévu 2025
Saint-André d'Embrun	Travaux de restructuration de l'unité de traitement des Celliers	Prévu 2025
	Travaux de restructuration des unités de traitement de Siguret et de Noyret sur un site unique (une nouvelle station en remplacement des 2 existantes vétustes)	Prévu 2025-2026

Sur le programme global de travaux concessifs, avenants inclus (10 327 527 € HT en valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2010), l'avancement est le suivant :

	Valeur 2022	Valeur 2023
Avancement du programme de travaux (valeur en € des travaux réalisés sur valeur totale du programme en €)	89 %	89 %

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, 2343 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0023 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,0011 €/m<sup>3</sup> en 2022).

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***



Néant.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	45 000	45 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	507,6	429,7
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,19	3,31
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	70%	70%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	70%	79%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0011	0,0023



## *Partie 2 :* *Assainissement Non Collectif*

**Note :** Comme pour l'assainissement collectif, cette partie est rédigée sous la forme standardisée proposée par le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) de façon à satisfaire aux obligations de communication d'une part et de faciliter la comparaison interservices d'autre part.

## **Table des matières (Assainissement Non Collectif)**

1.	Caractérisation technique du service.....	43
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	43
1.2	Mode de gestion du service .....	43
1.3	Estimation de la population desservie (D301.0).....	43
1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) .....	44
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	45
2.2	Modalités de tarification .....	45
2.3	Recettes.....	45
3	Indicateurs de performance .....	46
3.2	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	46
4	Financement des investissements.....	47
4.2	Montants financiers des travaux réalisés .....	47
4.3	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	47

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Serre Ponçon
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service
  - Contrôle des installations
  - Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations
  - Réhabilitation des installations
  - Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Baratier, Chorges, Châteauroux-les-Alpes, Crots, Crévoux, Embrun, Le Sauze-du-Lac, Les Orres, Pontis, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Réallon, Saint-André-d'Embrun, Saint-Apollinaire, Saint-Sauveur, Savines-le-Lac
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui (dont certains en cours d'approbation)
- Existence d'un règlement de service  Oui (délibération n°2020/58 du 24 février 2020, modifié par délibération n° 2021/250 du 12/12/2021 et modifié par délibération n° 2022-12 du 16/05/2022)

## 1.2 *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en **Régie** (à seule autonomie financière).

## 1.3 *Estimation de la population desservie (D301.0)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 3600 habitants pour **1514** installations au 31/12/2023.

## 1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	<b>Oui</b>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	<b>Oui</b>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	<b>Oui</b>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	<b>Oui</b>
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	<b>Non</b>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	<b>Non</b>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	<b>Oui</b>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 110 (110 en 2022).

## **2 Tarification de l'assainissement et recettes du service**

### **2.2 Modalités de tarification**

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €HT	350 €	350 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €HT	100 €	100 €

A ces tarifs s'ajoute la TVA au taux de 10 %.

La délibération n° 2022/124 du 16/05/2022 fixe les différents tarifs et prestations en ANC.

### **2.3 Recettes**

	Exercice 2022	Exercice 2023
Facturation du service obligatoire en €	12 925 €	<b>9 480 €</b>
Facturation du service facultatif en €	0 €	0 €
Autres prestations auprès des abonnés en €	0 €	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0 €	0 €

Ces recettes 2023 correspondent à la réalisation de :

- **2** contrôles périodique de bon fonctionnement
- **18** contrôles de « mutation » réalisés dans le cadre des ventes ;
- **25** contrôles de conception sur des projets de construction ou réhabilitation d'installation dont **1** de plus de 200 EH;
- **11** contrôles de réalisation après réalisation d'une installation neuve ou réhabilitée.

### 3 Indicateurs de performance

#### **3.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)**

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	<b>Exercice 2023</b>
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	276
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1112
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	661
Taux de conformité en %	84,3

## **4 Financement des investissements**

### ***4.2 Montants financiers des travaux réalisés***

Néant (sans objet).

### ***4.3 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service***

Néant.